



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 17 novembre 2023

Passage d'un loup validé en Nord-Vienne.

Un loup a été photographié le 16 novembre dans le Nord-Vienne, sur la commune de Martaizé. La photographie vient d'être validée par le Réseau national Loup. Aucune prédation n'a jusqu'à présent été signalée dans le secteur.

Cette confirmation de passage d'un loup dans notre département n'est pas une première : pour mémoire cinq attaques ont été validées comme « loup non exclu » au printemps 2023, sur les communes de Bouresse, Goux, Millac, Availles-Limousine et La Trimouille. Auparavant, deux observations de passage du loup avaient été confirmées en 2021.

Le dispositif de suivi de l'arrivée du loup dans le département est en place depuis 2020, renforcé par la cellule de veille officiellement installée en janvier 2023, permettant à l'ensemble des partenaires d'être informés de tout nouvel indice validé.

Le préfet rappelle la nécessité pour les éleveurs de signaler sans délai tout constat de prédation sur bétail qui pourrait impliquer le loup via le numéro de téléphone de permanence dédié, géré par la direction départementale des territoires (DDT) : 05.49.03.13.39

Il est également possible de retrouver l'ensemble des éléments d'information concernant le loup sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse-et-faune-sauvage/Informations-sur-le-loup>).

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers